

Sainte Agnès, le 23 juin 2023

**Mesdames, Messieurs les Membres du
Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal, le

Mercredi 28 juin 2023 à 18h00

en la salle du Conseil Municipal, Centre Administratif des Castagnins

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du PV du 12 avril 2023

Approbation du PV du 14 juin 2023

- 1) **Délibération n°38/2023** : Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de la délibération du 23 mai 2020 relative à l'article L2122-22 du CGCT.
- 2) **Délibération n°39/2023** : Désignation des délégués à l'Assemblée Générale du SICTIAM.
- 3) **Délibération n°40/2023** : Avenant au marché de fournitures de repas en liaison froide au restaurant scolaire de l'école Charles Imbert.
- 4) **Délibération n°41/2023** : Adhésion au groupement de commande proposé par le Département des Alpes Maritimes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés.
- 5) **Délibération n°42/2023** : Réajustement du projet d'Acquisition de Matériels pour le service technique et demandes de subventions.
- 6) **Délibération n°43/2023** : Complément travaux oratoire Saint-Jean et demande de subvention
- 7) **Délibération n°44/2023** : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet de mise en place de tarifs dans le cadre de l'Occupation du Domaine Public.
- Frais pédagogiques CPF.
- Refonte du Règlement Intérieur (RH).
- Acquisition d'un local à destination de location par un artisan.

Albert FILIPPI
Maire de Sainte Agnès

